

Formations individualisées

Salariés, demandeurs d'emplois ou élus

Public concerné : cadres en poste ou en devenir du secteur public ou privé, professions libérales, demandeurs d'emploi

Durée : variable, dans la limite de 80 heures maximum.

Il est possible, sous réserve d'un examen de votre projet de formation, de suivre des formations selon un parcours individualisé :

1 . Suivre certains modules de 2 jours proposés dans les Cycles certifiants suivants :

- * Manager en secteur public
- * Acteur de la commande publique
- * Gestion financière pour non financiers

Ces modules peuvent être capitalisés pour valider le Certificat sur deux ans, en passant les épreuves correspondantes.

2 . Bénéficier d'un parcours de formation "à la carte" :

Choisir des cours dispensés en 4^e ou 5^e année du cursus Sciences Po Bordeaux, dans la limite d'une centaine d'heures et des accès autorisés sur critères pédagogiques. Ces parcours ne sont pas sanctionnés par un diplôme ou un certificat.